Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20261027-20261005CCAS02-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq-octobre, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT.

Date de convocation : 01 octobre 2026
Membres en exercice : 15
Présents : Gilbert LE VAILLANT, Marie Yvonne GELARD, Carole LAURENT, Florence GOD, Mélanie LANGELLA, Séverine JEANDEL, Thomas BOUSSOUGANT, Patricia GUYOMARD, Marie-Thérèse JEGOU, Annie LE GOFF, Jeannie MARLEC, Danielle PARANTHOËN, Jeannine PERROT,
Absents excusés : Jean-Paul LE CALVEZ, Joël BREXEL,
Votants : 13
Secrétaire de séance : Marie Yvonne GELARD,

Virement de crédits

Monsieur le Président explique aux membres du CCAS qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Monsieur le Président propose les virements de crédits suivants :

Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
- Chapitre 011 Article 6232 : - 570,00 € - Chapitre 21 Article 2158 : - 635,00 € **Total crédits à réduire : - 1 205,00 €**	- Chapitre 65 : Article 65133 : + 200,00 € Article 673 : + 370,00 € - Chapitre 16 Article 165 : + 635,00 € **Total crédits à ouvrir : + 1 205,00 €**

Les membres du CCAS après en avoir délibéré,

APPROUVENT les virements de crédits, énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré, le 05 octobre 2026

Le Président,
Gilbert LE VAILLANT,